

Co-financé par :



En partenariat avec :



Communiqué de presse

Lyon, le 27 septembre 2021

LE COVOITURAGE COURTE DISTANCE AU QUOTIDIEN EN FRANCE : OÙ EN EST-ON ?

Promouvoir le covoiturage en Europe pour en permettre une plus grande accessibilité à tous et compléter ou suppléer les transports publics. Tel était l'objet du projet européen CO&GO, financé par Interreg Alcotra et la Métropole de Lyon, côté français. Ce programme de coopération transfrontalière européenne entre la France et l'Italie a été lancé en 2017, pour une durée de quatre ans.

Le projet CO&GO a réuni des partenaires italiens (la Métropole de Turin qui était coordinateur, la société Zona Ovest di Torino et la commune de Leini) et des partenaires français : l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et deux territoires volontaires : la Métropole de Lyon et le Grand Chambéry. Ces partenaires français ont choisi comme angle d'attaque du projet le covoiturage courte distance au quotidien, une alternative à l'autosolisme pour les trajets domicile-travail.

Si le covoiturage s'est désormais imposé comme un véritable mode de déplacement alternatif dans les déplacements longues distances, le covoiturage courte distance, reste quant à lui, encore à développer. Il représente en effet un mode de déplacement à fort potentiel pour tendre vers une mobilité plus propre, améliorer l'efficacité du système de transport, réduire l'impact sur le climat et la qualité de l'air, et tisser de nouveaux liens et réseaux entre les personnes, dans les villes et territoires.

Pour soutenir cette pratique, le gouvernement a lancé, le 28 novembre 2019, une mobilisation pour le covoiturage au quotidien, pour que celui-ci devienne un mode de transport « naturel » sur tous les territoires, complémentaires aux offres de mobilité traditionnelles. L'objectif est de tripler le nombre de trajets réalisés en covoiturage du quotidien d'ici 2024.

Avec le soutien de :

Qu'est-ce que le covoiturage courte distance ?

L'article L3132-1 du code des transports définit le covoiturage comme « l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte. Leur mise en relation, à cette fin, peut être effectuée à titre onéreux ».

Le ministère de la Transition écologique regroupe dans la notion de covoiturage courte distance :

- Les déplacements de courte distance liés à l'accompagnement familial ;
- Les déplacements domicile - travail de moins de 80 km ;
- Les autres déplacements de courte et moyenne distance.

Aujourd'hui, **on estime à seulement 3% la part du covoiturage quotidien alors que 70%** des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels, la plupart en autosolisme.

L'implication de deux territoires engagés en Auvergne-Rhône-Alpes

Avec la participation de la Métropole de Lyon et Grand Chambéry, le projet a permis de faire un état des lieux et d'identifier les bonnes pratiques, en plusieurs étapes :

- Une analyse des bonnes pratiques à différentes échelles territoriales avec une attention particulière portée à la notion d'engagement des usagers ;
- Une enquête sur les habitudes et la disponibilité du public cible à pratiquer le covoiturage et sur les possibilités d'amélioration de l'offre ;
- Une expérimentation de projets participatifs et d'animation territoriale, avec des modalités innovantes d'implication ;
- Des échanges d'expériences et de méthodologies sur le covoiturage entre l'Italie et la France ;
- Des campagnes de communication et de promotion du covoiturage.

La publication d'une étude de 150 expériences françaises

Une étude nationale portant sur le recensement et l'analyse de l'offre de 150 plateformes de covoiturage a été réalisée par AURA-EE, avec une attention particulière portée au rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales, à court et plus long terme. [Cette étude a été publiée en octobre 2020](#) et devrait précéder le déploiement d'une stratégie de covoiturage plus efficace et accessible à tous.

Cent-cinquante expériences sont décrites dans cette publication qui identifie les leviers, les facteurs clés de succès, les points de vigilance et les partenaires à impliquer, selon les types d'usagers concernés.

On y apprend que le covoiturage courte distance a connu de nombreuses évolutions ces dernières années. Depuis 2015, le nombre de plateformes dédiées au covoiturage du quotidien a explosé, proposant une grande diversité d'offres. En janvier 2020 cependant, un tiers ne sont déjà plus actives, ce qui illustre l'évolution rapide de la filière et sa structuration en cours pour aboutir à un ou des modèles pérennes.

En 2019, les évolutions technologiques ont permis d'aller vers des systèmes dits plus « dynamiques », tandis qu'on constate désormais une restructuration des opérateurs dans un contexte réglementaire en plein bouleversement : la loi de finances 2019 et la loi d'orientation des mobilités (loi LOM) permettent désormais de soutenir financièrement les covoitureurs.

L'étude a permis de mettre en évidence différentes formes ou « familles » de covoiturage et de comprendre leur évolution au cours des dernières années. On y voit aussi que le marché cherche à se structurer, que les collectivités se doivent d'être plus actives sur le sujet dans l'attente d'un modèle

économique identifié, et que les applications de mise en relation évoluent vers toujours plus de souplesse et de spontanéité.

À propos d'Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)

Opérateur privilégié de la Région, partenaire de l'ADEME et de nombreux acteurs régionaux et locaux, l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) démultiplie les politiques régionales de l'énergie et de l'environnement auprès des territoires, qu'elle accompagne dans la définition et la mise en œuvre de solutions et de stratégies locales de transition. Fondée en 1978, elle compte 40 salariés, 80 adhérents et conduit ou accompagne chaque année plus de 70 projets. AURA-EE est membre du Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE) et de la Fédération européenne des agences et des régions pour l'énergie et l'environnement (FEDARENE).

À propos de la Métropole Lyon

La Métropole de Lyon compte 59 communes et 1,4 million d'habitants. Son engagement dans le projet CO&GO s'inscrit dans sa stratégie autour de l'incitation au changement de comportement pour les trajets domicile-travail. Sur le volet covoiturage, en lien avec un portail existant depuis 2009, la métropole lyonnaise a mis en place des voies réservées de covoiturage sur deux de ses boulevards urbains : M6 et M7, et a déployé des actions de management de la mobilité avec les entreprises de son territoire.

À propos de Grand Chambéry

Grand Chambéry, 38 communes, 138 677 habitants, a élaboré son projet de territoire afin de prendre en compte les évolutions de la société et les enjeux de demain. L'agglomération innove en déployant des lignes de covoiturage dynamique en connexion avec les différents pôles d'échanges du territoire. En parallèle, la création d'une communauté de covoitureurs permet de sécuriser et de faire connaître le dispositif. Ce nouveau service, qui favorise la multimodalité, a été très vite adopté par les usagers pour des trajets réguliers ou ponctuels.

Contact :

Stéphanie Marquet, responsable Communication

stephanie.marquet@auvergnerhonealpes-ee.fr

+ 33 (0)7 60 87 67 33